



Litige concernant des vacances en "Séjour Linguistique"

Par **Crypto**, le **17/05/2016 à 18:23**

Bonjour, après avoir réalisé un séjour de 6 mois à l'étranger pour des cours d'anglais, je souhaite avoir des informations à propos du "contrat". (J'ai réalisé toutes les démarches dans la succursale de l'entreprise en France).

Le litige est basé sur le fait que je n'ai pas été informé que le séjour de 6 mois (24 semaines exactement) comprenais 4 semaines de "vacances". J'ai donc pensé avoir payé pour 24 semaines de cours et hébergement.

Je n'ai signé aucun contrat de ma main excepté les règles de vie communes de l'hébergement sur place.

La facture du séjour stipule bien deux différents tarifs pour les cours et l'hébergement avec la date 02/11/2015 - 15/04/2016 pour les cours et la date 01/11/2015 - 16/04/2016 pour l'hébergement.

Je suis actuellement en discussion avec l'entreprise qui minimise les fait en disant que j'aurais dû "demander" et poser les questions avant le séjour et que normalement il y a des rendez-vous avec des représentants (Je n'ai jamais vu une personne de l'entreprise physiquement, tout s'est passé par téléphone ou mail).

Suis-je dans mon droit de réclamer un remboursement de l'équivalent des 4 semaines de vacances ? ou autre ?

J'ai conservé toute les conversation email et documents reçus de leur part avant séjour.

Merci de votre aide, cordialement, Kevin.